

MULTI-USAGES

Les multiples usages de la desserte sont également un élément à prendre en compte pour la bonne cohabitation de tous sur ces voies. Il est important qu'une information des utilisateurs soit mise en place. Installations visibles, barrières et autres moyens d'information sont à prévoir dans la gestion de la desserte. Lorsque le multi-usage est organisé, il permet aux différents corps de métiers et aux usagers des activités de loisirs de mieux cohabiter.

Pour vous aider à comprendre quelles règles de circulation peuvent s'appliquer en fonction du statut juridique de ces routes et comment les mettre en place, des interlocuteurs existent. Ceux-ci peuvent également vous aider à mettre en place des outils de communication avec les entreprises qui interviennent pour des travaux forestiers sur votre commune.

CONTACT ?

ONF, CRPF, Association des Communes Forestières, FIBRA, Interprofessions départementales de la filière bois, animateur de Charte Forestière de Territoire

POINT FINANCEMENT

Des aides sont disponibles pour subventionner la création et l'amélioration de dessertes, avec un taux maximum de 80%. Rapprochez-vous de votre Direction Départementale des Territoires qui est le guichet unique - service instructeur pour ces subventions.

Plus d'informations sur la
gestion durable des forêts sur
www.questionsforet.com

VOUS ÊTES ÉLU ?
VOUS ÊTES AUSSI
ACTEUR DES DESSERTES
FORESTIÈRES...
MAIS VOUS
N'ÊTES PAS SEUL !